

Informations destinées aux Conseillers communaux

Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :

Projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU)

Après une phase d'incertitude, causée par la décision de la Commune de Paudex du 18 août 2020 de suspendre le projet, les Communes de Lutry, Paudex et Pully ont pris les décisions suivantes en séance de COPROJ du 11 décembre 2020 :

- Soumettre à leur Conseil communal respectif, avant le 31 décembre 2021, leur préavis pour l'adoption du projet et la levée des oppositions ;
- Demander à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) une prolongation de délai d'une année (au sens de l'art. 44 LATC).

Par courrier du 19 février 2021, la DGMR a fixé un ultime délai au 7 juin 2022 pour l'approbation définitive et exécutoire du projet.

Révision partielle du Plan général d'affectation communal (PGA)

Le projet a été envoyé à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL, anc. SDT) le 27 novembre 2020 pour examen préalable.

L'examen du dossier a suscité diverses demandes de clarification de la part de la DGTL (courriers des 28 janvier et 20 avril 2021, séance du 16 février 2021, notamment), rallongeant d'autant les délais de traitement usuels (3 mois selon l'art. 37 LATC).

Au stade d'avancement actuel, nous espérons toujours un retour d'examen préalable avant la pause estivale, ce qui ouvrirait la voie à une mise à l'enquête publique du projet au cours du 2^e semestre de l'année 2021.

Parcelle n° 3717 (EMS Odysse, ch. de Crêt-de-Plan 122 à la Conversion) : projet de modification du PGA

Le projet de modification du plan général d'affectation du 24 septembre 1987 pour création d'une zone d'utilité publique sur la parcelle n° 3717, accompagné des propositions de réponses aux oppositions enregistrées durant l'enquête publique (tenue du 2 au 31 mars 2020, avec

prolongation du 6 au 20 mai 2020 pour cause de COVID-19), a fait l'objet du préavis municipal n° 1282/2021, adopté par le Conseil communal dans sa séance 29 mars 2021.

Dès lors, le dossier pourra être prochainement envoyé à la DGTL pour approbation et notification aux opposants (art. 43 LATC).

Étude du plan de quartier (plan d'affectation) « Burquenet Sud »

Avant que le Département cantonal concerné puisse approuver le dossier et notifier les décisions aux opposants (art. 43 LATC), la DGTL a demandé par courrier du 2 décembre 2020 quelques compléments en rapport avec la taxe sur la plus-value (application des art. 64 à 70 LATC) et avec les moyens d'assurer la disponibilité des terrains (art. 52 LATC).

Ces compléments (convention + courriel d'information aux propriétaires) ont été envoyés à la DGTL le 12 janvier 2021.

À noter qu'un dernier point doit encore être finalisé pour permettre au Département précité de formellement approuver le PQ : le géomètre mandaté pour les opérations géométriques doit encore livrer à la DGTL les géodonnées de base (art. 22 RLAT). Un ultime délai au 30 avril 2021 lui a été imparti à cet effet.

Bâtiment rue du Village 9 à Savuit « La Balance »

10 opposants ont recouru au Tribunal fédéral le 3 février 2020 contre l'arrêt rendu le 17 décembre 2019 par la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal vaudois (AC.2018.0437).

Dans son arrêt rendu le 5 février 2021 (1C_76/2020), la 1^{ère} Cour de droit public du Tribunal fédéral a rejeté ledit recours et confirmé le permis de construire délivré le 1^{er} novembre 2018.

Une demande de crédit de construction pourra ainsi être prochainement soumise au Conseil communal.

Transformation de l'ancien garage Dimab (parcelle n° 5783)

Dans le prolongement du préavis municipal n° 1270/2020 (achat des parcelles n^{os} 298 et 5783, rte de Lavaux 208 et 219, propriété de Dimab Development SA), adopté par le Conseil communal dans sa séance du 4 mai 2020, le service ATB a étudié, sur la base d'un cahier des charges élaboré par le service TRD, un projet d'adaptation du bâtiment sis sur la parcelle n° 5783 pour les besoins de la voirie (étude en voie de finalisation).

Les appels d'offres sont en cours, permettant d'envisager prochainement la soumission d'une demande de crédit de construction auprès du Conseil communal

Guichet cartographique communal, carte thématique mobilité

Le 28 avril 2021, une carte thématique mobilité a été mise en service sur le guichet cartographique communal. Celle-ci est destinée à l'usage de l'administration communale, du public et des milieux professionnels concernés.

Stationnement vélos

Pour compléter l'offre existante en stationnement vélos, des arceaux additionnels vont être ajoutés devant l'entrée de la plage, côté quai Vaudaire. Le modèle d'arceau choisi sera aisément démontable, afin de permettre l'hivernage des bateaux.

Des arceaux supplémentaires seront également aménagés derrière la station de traitement des eaux présente sur le quai Vaudaire.

Schéma de circulation dans le bourg de Lutry

Comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 5 décembre 2020, un nouveau schéma de circulation sera aménagé courant juin dans le bourg de Lutry.

Actuellement pour canaliser les variations saisonnières de trafic, le bourg de Lutry est soumis à 4 schémas de circulation successifs. Toutefois, la succession de ces schémas de circulation entraîne une multiplication de la signalétique verticale et provoque de la confusion auprès des conducteurs de véhicule individuel motorisé.

Dès lors, la Municipalité a jugé nécessaire de remplacer ces 4 schémas au profit d'un seul et unique nouveau schéma de circulation. Ce nouveau schéma permettra d'interdire, en toute saison, les bords du lac aux trafics individuels motorisés.

Un flyer informant de ces modifications a été envoyé à tous les riverains du bourg.

Zones 30 km/h

Durant le mois de mai, deux nouvelles zones 30 km/h ont été aménagées au Châtelard et dans le secteur de Taillepied. La mise en place de ces deux zones a été justifiée par le besoin de favoriser la marchabilité, d'encourager les écoliers à se rendre à pied à l'école et par la nécessité de mettre en conformité le statut des vitesses avec les vitesses pratiquées.

Radiation et constitution de servitudes parcelles RF 5783 et 319

À la suite de l'acquisition de la parcelle RF 5783, ex-garage DIMAB, les propriétaires des parcelles citées dans le titre ont proposé à la Municipalité de corriger les servitudes existantes afin de simplifier les limites de propriété. Dans le cadre de ses compétences, la Municipalité a accepté d'améliorer les surfaces d'empiétements et d'usage de locaux moyennant une indemnité de CHF 20'000 versée aux propriétaires. Ces corrections permettront une utilisation plus rationnelle des lieux et accès ainsi qu'une meilleure définition du responsable de l'entretien pour certaines parties de l'immeuble imbriquées jusqu'alors.

Maison des jeunes

Une maison des jeunes, destinée aux 11-13ans (degrés scolaires 7P et 8P), a ouvert ses portes le 24 avril 2021 à la MPJ. Le lieu est ouvert tous les samedis de 18h à 22h, du 24 avril au 19 juin, puis du 2 septembre au 18 décembre 2021. Au programme: repas cuisinés collectivement et pris en commun puis activités animées par les jeunes eux-mêmes. Les 4 premières soirées ont très rapidement affiché complet.

Le coût de la soirée est de CHF 10, repas inclus, à payer sur place. Les jeunes sont encadrés par des professionnels.

Dès le 23 mai, la maison ouvrira aussi les vendredis après-midi pour les enfants des garderies et UAPE de la FSEJ.

Petit cabanon estival

Du 1er juin au 29 août 2021, une petite base de loisirs estivale et éphémère prendra ses quartiers au bord du lac entre la rampe de skatepark et les terrains de beach-volley.

En journée, du lundi au vendredi

Au mois de juin, le Petit Cabanon servira de base sportive aux écoles primaires et secondaires, avec la possibilité de pratiquer le paddle, la rame, la voile, le beach-volley, les jeux de plage et d'adresse. En juillet-août, cet espace de loisirs profitera aux enfants des UAPE de Lutry.

En soirée et le dimanche

Le Petit cabanon se transformera en lieu d'accueil pour les 15-20 ans ! Du jeudi au samedi de 18h00 à 22h00 et le dimanche de 15h00 à 20h00.

Au programme : petite buvette, transats, jeux de plage et slakline à disposition.

Chaque semaine, des artistes proposeront des performances participatives.

Travaux CFF

Tunnel Bertholod

Les travaux se déroulent selon le programme prévisionnel.

Les principales dates concernant la Commune de Lutry sont les suivantes :

- Ouverture de la route de Savuit et démontage de la passerelle provisoire Fin juin 2021
- Ouverture du chemin de Bertholod Fin juin 2021
- Remise en état du passage sous voie à la Petite-Corniche Fin juillet 2021
- Fin du chantier et repli des installations Fin septembre 2021

À la fin de ces travaux, le tunnel Bertholod sera d'environ deux mètres plus long ce qui permettra de construire un trottoir au-dessus des voies CFF.

Gare de Lutry

Les travaux de mise en conformité à la Loi sur l'égalité pour les Handicapés (LHand) ont débuté. Ils s'achèveront fin 021.

Ces travaux comprennent :

- Le prolongement du quai 1 côté Lausanne et le rehaussement du quai à une hauteur de 55 cm sur 8 m. côté Villette. Le solde du quai est conservé ;
- Le prolongement du quai 2 côté Lausanne et le rehaussement du quai à une hauteur de 55 cm sur 79 m côté Villette. Le solde du quai est conservé ;
- La création d'une nouvelle rampe à 10% reliant le PI de Crochet et le quai 1 ;
- L'adaptation de la rampe du quai 2 pour avoir une largeur de 2 m. ;
- L'adaptation de la paroi antibruit existante située au droit de la rampe d'accès aux quais 1 et 2 ;

- Le déplacement de l'abri voyageur du quai 2 pour fournir un maximum de zones sûres ;
 - Le réaménagement de l'arrêt de bus des tl ;
 - L'enlèvement des rails CFF situés en travers de l'avenue de la Gare.
-

Plage de Curtinaux - Bancs

La voirie a installé pour la période estivale six nouveaux larges bancs le long de la plage. Ces bancs amélioreront notablement le confort des visiteurs des lieux.

Quai Vaudaire – Table de ping-pong

Une table de ping-pong et quelques bancs seront installés à l'extrémité du quai Vaudaire sur la piste de boccia. De plus, la végétation existante sera remplacée et complétée par quelques bacs à fleurs.

Classement des arbres

Le plan de classement des arbres ainsi que son règlement d'application sont en cours de mise à jour. Ces nouveaux documents satisferont la nouvelle loi sur la protection de la nature et des sites (LPNS) qui est en cours d'élaboration.

Place de sport de Taillepie

Cette place de sport sera complètement réaménagée pour cet été.

Ce réaménagement consistera à remplacer le revêtement existant en bitume par un revêtement souple et poreux. Les clôtures et pare-ballons seront en grande partie remplacés. Les gradins existants seront maintenus en état.

Ce terrain multisports permettra de pratiquer, entre autres, du basketball, du handball et du mini-football. Le marquage au sol sera adapté à ces différentes disciplines.

Protection contre les crues – Herse sur la Lutrive à la Croix-sur-Lutry

La carte des dangers a révélé que la protection contre les crues pouvait être améliorée sur ce site. Une étude est en cours pour réaménager la herse existante afin d'en améliorer son fonctionnement en cas de crue.

Déchets encombrants

La Municipalité est consciente que le tri des déchets encombrants n'est pas satisfaisant. Les petits objets légers sont souvent emportés par le vent et viennent dégrader la propreté du domaine public. Pour certaines personnes, ce ramassage porte-à-porte est une alternative illégale pour s'économiser soit l'achat de sacs taxés ou un voyage jusqu'à la déchèterie.

Cette manière de procéder est contraire au principe du pollueur payeur et elle transfère ces coûts privés sur le dos de la collectivité.

Seuls les déchets ne pouvant être placés dans un sac poubelle de 60 l sont considérés comme déchets encombrants. Les autres déchets doivent être éliminés avec l'usage des sacs taxés ou être amenés à la déchèterie.

Cette règle est régulièrement publiée sur le plan de ramassage annuel distribué à tous les ménages de la commune. De plus, celle-ci a également été répétée dans l'Echomunal. Force est de constater que ces diverses informations n'ont pas permis d'améliorer la situation du tri des déchets encombrants.

Fin avril 2021, une dernière information avait été publiée sur le réseau social en ligne Facebook.

Suite à ces diverses communications, une campagne mixte de répression et de prévention a été mise en place avec l'aide de Police Lavaux et de la voirie communale. Celle-ci s'est déployée le soir du 4 mai 2021 entre 16h et 20h. 3 agents de proximité et 2 employés de la voirie ont participé à cette opération. Lors de cette campagne 41 personnes ont été rencontrées et sensibilisées et 17 personnes ont été priées de reprendre leurs déchets.

La plupart des déchets ont été déposés sur le domaine public en dehors des heures prescrites par le plan de ramassage. Toutes les personnes concernées habitaient la Commune de Lutry et aucun cas de transport de déchets provenant d'autres communes n'a été constaté.

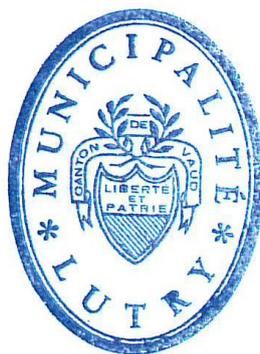
À titre d'information et de pédagogie, le résultat, de cette campagne mixte de prévention et de répression, a été publié sur Facebook et le sera dans le prochain Echomunal.

La Municipalité espère que cette opération permettra d'améliorer la situation. Si tel ne devait pas être le cas, ces opérations seraient répétées. Si malgré tous ces efforts de communication, de prévention et de répression la situation ne devait pas s'améliorer, ce type de ramassage pourrait être abandonné. Pour information, la Commune de Lutry est l'une des dernières à proposer aux habitants ce type de ramassage porte-à-porte.

Lutry, le 10 mai 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Charles Monod



Le secrétaire
Denys Galley